

N/REF : 18/12/2025 16H15 C:000073 I:02330
V/REF : AC/C40408
V/Email reçu le Jeudi 18/12/2025 a 16H15

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. VLT
IMMEUBLE : RES LA VIOLETTE -VLT
7BIS/7TER, RUE ST MICHEL
(BAT.A/B)
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

Rennes, le 17 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-002

LOCALISATION : 7TER RUE SAINT MICHEL BAT A - MADAME TANCRAZ LOUCIA 06 11 80 29 24
REZ DE CHAUSSEE, PORTE A05

MOTIF : REPRISE INTÉGRALE DE LA FAIENCE
REPLACEMENT DU BAC A DOUCHE
MISE EN PLACE D'UN PARE-DOUCHE

Donneur d'ordre : M. T CERPELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 23/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : JOINS FAIENCE HS
PRÉCONISATION : PRÉVOIR POSE DE PANNEAU PLASTIQUES DILITE BLANC
REMARQUE : POSE DE PAROI DE DOUCHE IMPOSSIBLE, MEME EN SUR-MESURE, IL
MANQUE UN ANGLE DE FIXATION
ACCORD POUR LA POSE DE PANNEAU PLASTIQUES
REPLACEMENT ROBINETTERIE DOUCHE MURALE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL
--
INTERVENTION DU 18/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
SUSPICION FUITE EN DALLE
TEST HUMIDITÉ AU NIVEAU DES MURS
CONSTAT : LES MURS ONT UN TAUX D'HUMIDITÉ EN MOYENNE A 40%
CONTROLE AU NIVEAU DU COMPTEUR
CONSTAT : LE COMPTEUR TOURNE ALORS QUE RIEN N'EST UTILISÉ
SUITE ACCORD GESTIONNAIRE
RECHERCHE DE FUITE
TEST MANOMETRE SUR ECS ET EFS
CONSTAT : RIEN A SIGNALER

TEST SUR RESEAU CHAUFFAGE
CONSTAT : RIEN A SIGNALER
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
--
INTERVENTION DU 20/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
DÉPOSE RECEVEUR
CONSTAT : FUITE AU NIVEAU DE LA BONDE DE DOUCHE ET OSSATURE PLACO
ROUILLÉ
REPRISE JOINT ÉTANCHÉITÉ DE LA BONDE DE DOUCHE
PREPARATION DUR MUR
PRÉPARATION DU SOL POUR POSE DE RECEVEUR
DÉCOUPE DU RECEVEUR
AÉRATION DE LA PIECE POUR LE WEEK END AVANT LA POSE DU RECEVEUR
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
--
INTERVENTION DU 23/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE DE PIEDS SOUS LE RECEVEUR
FOURNITURE ET POSE RECEVEUR
REPRISE MUR
REPRISE SOL
RACCORDEMENT ÉVACUATION
FOURNITURE ET POSE PANNEAU DILITE
FOURNITURE ET POSE MITIGEUR THERMOSTATIQUE
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 03/03/26 a 21H48 tcermelli@aiguillon.com
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 03/03/26 A 21:48 M. T CERMELLI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL026-Rempl.Rob.mitig.évier/lav.douche	1	125,00	125,00
1,00	PBL007-Ff RFE simple EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	100,00	100,00
1,00	PBL057-FP.Recev.céram.extra plat 90x90	1	512,00	512,00
6,00	MOE001-H(s) Reprise rail et placo	2	51,46	308,76
9,00	MOE001-H(s) Plomb. hors BPU Pose Dilite	2	51,46	463,14
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
0,50	FP plaque wedi	2	72,52	36,26
1,00	FP plaque dilite blanc	2	267,42	267,42
2,00	FP profilé(s) finition panneau	2	91,52	183,04
2,00	FP profilé(s) angle panneau	2	99,15	198,30
TOTAL H.T.				2193,92
T.V.A. a 10,00%				219,39
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>2413,31</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.